

# Salarié



## ADMINISTRATIF SALARIE

Retrouvez ici les fiches pratiques mises à votre disposition concernant la gestion de l'administratif salarié dans votre logiciel :

- [Changement des intitulés des contrats de professionnalisation au 1er janvier 2019](#)
- [Modification des contrats au 1er janvier 2019](#)

---

# Autres déclarations



## AUTRES DECLARATIONS

Retrouvez ici les fiches pratiques mises à votre disposition concernant la gestion des déclarations autres que la DSN et le PAS dans votre logiciel :

- [Éditer le formulaire « Taxe sur salaires »](#)

---

# Paramétrage



## PARAMETRAGE

Retrouvez ici les fiches pratiques mises à votre disposition concernant les différents paramètres de votre logiciel :

- [Sauvegardes et restaurations](#)
  - [Résolution des problèmes de génération de documents au format PDF](#)
  - [Résolution de problèmes de connexion au serveur](#)
  - [Créer une requête](#)
- 

## [Retraite complémentaire](#)



### RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Retrouvez ici les fiches pratiques mises à votre disposition concernant la gestion de la retraite complémentaire dans votre logiciel :

- [Fusion AGIRC-ARRCO](#)
- 

## [Utilisation du forum](#)



### FORUM

Retrouvez ici les fiches pratiques mises à votre disposition concernant les bonnes pratiques et règles d'utilisation du forum :

- [Charte des bonnes pratiques](#)
-

# Employeur



## ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

Retrouvez ici les fiches pratiques mises à votre disposition concernant la gestion de l'administratif employeur dans votre logiciel :

- [Créer un nouvel employeur](#)
- [Changement de SIRET](#)

---

# Bulletin de salaire



## BULLETIN DE SALAIRE

Retrouvez ici les fiches pratiques mises à votre disposition concernant la gestion des bulletins de salaire dans votre logiciel :

- [Bulletin de Salaire Simplifié \(BSS\) : Les grandes évolutions](#)
- [Saisie des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale \(IJSS\)](#)

---

# Taux et barèmes



## TAUX ET BAREMES

Retrouvez ici les fiches pratiques mises à votre disposition concernant les taux et barèmes mis à jour dans votre logiciel :

- [Valeur du plafond de la Sécurité sociale](#)
- [Assiette forfaitaire sportifs](#)

---

# Prélèvement A la Source (PAS)



## PRELEVEMENT A LA SOURCE

Retrouvez ici les fiches pratiques mises à votre disposition concernant le prélèvement à la source.

- [Gestion des flux DSN/PAS – Cycle de paie](#)
- [Mise en place du téléversement pour le PAS – Mandat SEPA](#)
- [Gestion de l'espace professionnel DGFIP](#)
- [Procédure de validation du certificat de conformité](#)
- [Procédure d'intégration automatique des Compte Rendus Métier \(CRM\)](#)
- [Procédure d'intégration manuelle des Compte Rendus Métiers \(CRM\)](#)

---

## Lisez-moi V73



**V.3.00.73 / 28 mars 2019**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.73 d'Impact emploi association.



**INFORMATIONS IMPORTANTES**

► **Mesures d'urgence : Exonération de cotisations sur les heures supplémentaires et complémentaires**

Cette version intègre les nouvelles mesures d'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires et complémentaires.

Exemple de résultat obtenu sur un bulletin de salaire :

Éléments	Quantité ou base	Montant		
SALAIRE	151.67	2 200.00		
Heures supplémentaires à 25%	10.00	179.25		
SALAIRE BRUT		2 379.25		

  

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
<b>SANTE</b>				
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 379.25			166.55
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	2 379.25			30.93
<b>RETRAITE</b>				
Sécurité Sociale plafonnée	2 379.25	6.90	164.17	203.43
Sécurité Sociale déplafonnée	2 379.25	0.40	9.52	45.21
Complémentaire Tranche 1	2 379.25	4.01	95.41	142.99
<b>FAMILLE</b>	2 379.25			82.08
<b>ASSURANCE CHÔMAGE</b>				
Chômage	2 379.25			99.93
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>				22.99
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 337.61	6.80	158.96	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 337.61	2.90	67.79	
<b>EXONÉRATIONS DE COTISATIONS</b>			20,27	115,82
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			495,85	678,29
<b>RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS</b>				

  

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU		1 883.40	
<i>Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie</i>			

  

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 951.19		6.00	117.07

  

Net payé en euros				1 766.33
			Alègement de cotisations employeur	301.40

*Libellés en cours de modification pour faire apparaître sur la même ligne : les exonérations salariales (heures supplémentaires et complémentaires) et patronales*

**Particularité** : Il vous est possible de décocher la case « **Exonéré** » pour permettre de **ne pas appliquer de défiscalisation ni d'exonération sur la part ouvrière** (peut être utile pour un reliquat d'heures complémentaires ou supplémentaires de 2018 par exemple) :

Autres éléments revenus bruts		Régul. salaires			
Primes gratifications	Ajustement sur le net	Régul. cotisations	Chômage	intégration PP prévoyan	
Heures Supp	Absences	Congés payés	Avantage en nature	Frais professionnels	
Semaines	Type d'heures	Nombre heures	Exonéré	Salaire horaire	Taux appliqué
du 08/04/19 au 14/04/19	Heures supplémentaires à 25%	10,00	<input type="checkbox"/>	14,34	25,00

Résultat obtenu sur le bulletin de salaire :

Éléments	Quantité ou base	Montant		
<b>SALAIRE</b>	<b>151.67</b>	<b>2 200.00</b>		
Heures supplémentaires à 25%	10.00	179.25		
<b>SALAIRE BRUT</b>		<b>2 379.25</b>		

  

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
<b>SANTE</b>				
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 379.25			166.55
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	<b>2 379.25</b>			<b>30.93</b>
<b>RETRAITE</b>				
Sécurité Sociale plafonnée	2 379.25	6.90	164.17	203.43
Sécurité Sociale déplafonnée	2 379.25	0.40	9.52	45.21
Complémentaire Tranche 1	2 379.25	4.01	95.41	142.99
<b>FAMILLE</b>	<b>2 379.25</b>			<b>82.08</b>
<b>ASSURANCE CHÔMAGE</b>				
Chômage	2 379.25			99.93
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>				<b>22.99</b>
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 337.61	6.80	158.96	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 337.61	2.90	67.79	
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS</b>				<b>-115.82</b>
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			<b>495.85</b>	<b>678.29</b>
<b>RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS</b>				

  

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	1 883.40		
<i>Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie</i>			

  

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 951.19	6.00	117.07

  

Net payé en euros	1 766.33		
	Allègement de cotisations employeur		
	301.40		

**Nouveau libellé** : Un libellé spécifique « *Heures supplémentaires structurelles* » a été ajouté :

Autres éléments revenus bruts			Régul. salaires			
Primes gratifications	Ajustement sur le net	Régul. cotisations	Chômage	intégration PP prévoyar		
Heures Supp	Absences	Congés payés	Avantage en nature	Frais professionnels		
Semaines	Type d'heures	Nombre heures	Exonéré	Salaire horaire	Taux appliqué	
du 04/03/19 au 10/03/19	Heures supplémentaires structurelles	17.33	<input checked="" type="checkbox"/>	14.34	25.00	

Retrouvez si besoin l'information concernant le calcul des heures supplémentaires mise à disposition sur le [portail de l'Urssaf](#).

### ► Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)

Cette version intègre la **correction** apportée sur le calcul de l'assiette PAS ainsi que la **réouverture** de la zone du brut reconstitué.

**Attention** : Saisie libre du brut reconstitué soumise à la responsabilité de la personne qui effectue la saisie.

La fiche pratique relative à la saisie de ces indemnités est à votre disposition [ICI](#).

► **Majoration de 0,5% sur la cotisation d'assurance chômage pour les CDD d'usage de 3 mois ou moins**

A compter du 01 avril 2019, la majoration de 0,5 % sur la cotisation d'assurance chômage des CDD d'usage de 3 mois ou moins ne s'applique plus.

Cette version d'Impact emploi tient compte de cette mesure.



**PRELEVEMENT A LA SOURCE**

► **Gestion des flux DSN / PAS**



**Rappel important** : Les dépôts DSN en mode manuel sont à effectuer association par association afin de pouvoir récupérer les CRM PAS en automatique.



**CORRECTION D'ANOMALIES**

► **État simplifié des dépenses salariales**

Cette version du logiciel prend en compte la **ventilation de la réduction générale des cotisations entre Urssaf et retraite complémentaire.**



**PARAMETRAGE**

► **Frais kilométriques**

Les barèmes des frais kilométriques ont été mis à jour dans cette version.



**RAPPELS**

## ► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2019.1.2.10.

Pensez à mettre à jour votre outils de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



## ► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !